

## *« Le rôle et les responsabilités pour l'employeur et les travailleurs face au plan d'action construction de la CSST » (ROLE12)*

### **Objectifs spécifiques :**

- Comprendre les bases du fonctionnement de la CSST au Québec.
- Énumérer et différencier les droits et les obligations de l'employeur versus ceux des travailleurs.
- D'identifier les cibles de dangers et de tolérance zéro du plan d'action construction de la CSST.
- Reconnaître l'impact de l'application de la Loi C-21.
- D'identifier les mesures de prévention à intégrer dans les activités quotidiennes.
- Influencer les travailleurs à appliquer les règles de sécurité établis par l'entreprise.